



travaux d'un voisin sur son mur en limite de propriété

Par **Iarochelle**, le **12/05/2010** à **11:26**

Bonjour,

Mon voisin vient de faire construire (permis accordé) une extension de sa maison en limite de propriété.

Pour finaliser les travaux, il pénètre dans mon jardin sans aucune information de la présence des ouvriers et de préférence en mon absence (je suis retraitée et quitte mon domicile pour de courtes périodes régulièrement).

Je viens d'apprendre par un des maçons que bientôt, une isolation du mur va être faite par une entreprise spécialisée.

Je désire être présente lors de ses travaux, mon voisin ne me parle pas et donc je ne suis informée de rien.

Puis-je ne pas autoriser l'entrée sur ma propriété de ces personnes si je n'ai aucune demande du propriétaire.

Je vous remercie de votre aide et attends votre réponse.

Salutations.

Par **PCARLI**, le **14/05/2010** à **16:23**

Bonjour,

Vous pouvez faire remarquer à votre voisin (oralement ou par lettre recommandée ou ... par panneau sur votre terrain) qu'un permis de construire est toujours délivré "sous réserve des droits des tiers".

Normalement les règles de bon voisinage devraient résoudre ce léger désaccord avec une indemnisation pour le trouble.

Cordialement

Par **larochelle**, le **15/05/2010** à **20:24**

merci de votre réponse. Toutefois elle ne répond pas vraiment à ma question.

Puis-je interdire l'accès sur mon terrain sans avertissement du donneur d'ordre?

Toutes les possibilités que vous communiquées ont été appliquées sans effet, les règles de bon voisinage n'existe pas de sa part. Le "conciliateur" de notre ville n'arrive lui même à rien Pourtant il s'agit de mon fils. Il a pu construire, suite à une donation d'une partie de mon terrain.

Salutations.

Par **larochelle**, le **15/05/2010** à **20:25**

merci de votre réponse. Toutefois elle ne répond pas vraiment à ma question.

Puis-je interdire l'accès sur mon terrain sans avertissement du donneur d'ordre?

Toutes les possibilités que vous communiquées ont été appliquées sans effet, les règles de bon voisinage n'existe pas de sa part. Le "conciliateur" de notre ville n'arrive lui même à rien Pourtant il s'agit de mon fils. Il a pu construire, suite à une donation d'une partie de mon terrain.

Salutations.